

PLAN ENERGIE CLIMAT

- ROUVROY -

En collaboration avec

PROVINCE DE LUXEMBOURG

Commune de ROUVROY

1. Edito p. 4
2. Pourquoi un plan climat ? p. 6
3. Coordination p. 10
4. Ma commune p. 12
5. Bilan CO_2 p. 16
6. Potentiel énergie renouvelable p. 20
7. Vers la neutralité carbone p. 24
8. Vulnérabilité du territoire p. 26
9. Précarité énergétique p. 30
10. Les réussites sur ma commune .. p. 34
11. Actions p. 38
12. Résumé p.88



N'hésitez pas à scanner les QR codes tout au long de ce document pour de plus amples informations.

Droit d'auteur – Province de Luxembourg – Novembre 2024
Tous droits réservés. Ce document est protégé par le droit d'auteur. Il ne peut être reproduit, distribué, ou transmis, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, électronique, mécanique, photocopié, enregistré, ou autrement, sans l'autorisation écrite préalable de la Province de Luxembourg. Toute utilisation non autorisée de ce document peut constituer une violation des droits d'auteur et entraîner des poursuites.
Editeur responsable : Pierre-Henry GOFFINET, Directeur général provincial Place Léopold 1 - 6700 Arlon.

1. Edito

Carmen RAMLOT
Bourgmestre

Chères Rouvroises, chers Rouvrois,

Notre commune a depuis quelques années décidé de faire un pas décisif pour préparer l'avenir. En adoptant ce Plan Énergie-Climat, nous affirmons avec clarté une ambition : protéger notre territoire, améliorer la qualité de vie de chacune et chacun et transmettre à nos enfants une commune plus résiliente, plus saine et plus durable.

Les effets du changement climatique ne sont plus une abstraction. Ils touchent déjà notre quotidien : épisodes de sécheresse, inondations, vagues de chaleur, fragilisation de la biodiversité. Face à ces réalités, Rouvroy ne reste pas spectatrice. Comme Bourgmestre, mais aussi comme députée fédérale, je mesure l'importance d'agir localement tout en inscrivant nos efforts dans les objectifs européens et wallons, notamment ceux de la Convention des Maires, à laquelle nous avons adhéré dès 2017.

Ce plan, construit en collaboration étroite avec la Province de Luxembourg, le programme POLLEC, nos services communaux et un groupe de citoyens engagés, nous donne une feuille de route claire pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre, renforcer notre résilience climatique et lutter contre la précarité énergétique.

Il s'appuie sur les atouts uniques de notre commune :

- un territoire riche en espaces naturels et agricoles,
- un important potentiel en énergies renouvelables,
- un tissu citoyen dynamique,
- des initiatives exemplaires déjà réalisées en matière de rénovation, de mobilité douce, d'efficacité énergétique et de sensibilisation.

Atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 est un défi ambitieux, mais à notre portée. Ce plan n'est pas figé : il évoluera au fil des innovations, des opportunités et des projets de chacun. La transition énergétique ne se décrète pas, elle se construit ensemble. Chaque habitant, chaque entreprise, chaque agriculteur, chaque école peut y contribuer et faire la différence.

Rouvroy est une terre de projets, une commune qui bouge et qui ose. Continuons dans cette voie : une commune plus sobre, plus résiliente et plus solidaire est possible, et ce plan en est la preuve.

Je vous remercie pour votre engagement, votre vigilance et votre participation à cette transformation essentielle.

Avec détermination,

Carmen RAMLOT
Députée fédérale & Bourgmestre de Rouvroy

2. Pourquoi un plan climat ?

Horizon 2030

Atteindre et dépasser les objectifs européens

La commune de Rouvroy est signataire de la Convention des Maires depuis le 26/04/2017. Il s'agit du principal mouvement européen associant les autorités locales et régionales dans un engagement volontaire pour, à l'horizon 2030, **réduire les émissions de gaz à effet de serre de 55%, améliorer la résilience des territoires aux changements climatiques, et lutter contre la précarité énergétique.** La Wallonie y est engagée depuis 2012 au travers du programme POLLEC (Politique Locale Energie Climat). Ce programme, dans lequel plus de 200 communes wallonnes sont engagées avec le soutien du Gouvernement wallon, offre un soutien financier et méthodologique pour l'élaboration et la concrétisation de plans énergie climat tels que celui-ci[1].

Ce plan, dont le contenu doit être considéré comme une proposition non-figée, amenée à évoluer au fil du temps, se base sur 3 piliers d'engagement[2] :



Atténuation (réduction des émissions de 55%) : réduire les causes du changement climatique afin de limiter la hausse des températures à maximum 1,5°C et ainsi limiter les conséquences les plus dramatiques, en Belgique et ailleurs.



Adaptation aux changements climatiques : protéger la population et le territoire, améliorer la résilience des secteurs vulnérables face aux impacts déjà visibles des dérèglements climatiques et ceux à venir.



Précarité énergétique : veiller à n'oublier personne pour cette transition énergétique en favorisant une énergie propre et abordable pour tous.

[1] Explication du fonctionnement de la Convention des Maires par l'Union des Villes et Communes de Wallonie : https://www.uvcw.be/focus/energie/art-2312

[2] Plan Air Climat Énergie à l'horizon 2030 (PACE 2030) : https://awac.be/wp-content/uploads/2021/11/PACE-2030.pdf

Horizon 2050

Atteindre la neutralité carbone

Le Parlement européen définit la neutralité carbone comme un équilibre entre les émissions de carbone et l'absorption du carbone de l'atmosphère par les puits de carbone. Pour atteindre des émissions nettes nulles, toutes les émissions de gaz à effet de serre dans le monde devront être compensées par la séquestration du carbone. Un puits de carbone est tout système qui absorbe plus de carbone qu'il n'en émet. Les principaux puits de carbone sont le sol, les forêts et les océans[3].

En s'engageant dans la Convention des Maires, la commune porte la vision suivante :

«Nous, maires de toute l'Europe, nous engageons ***à renforcer nos ambitions climatiques et à agir*** *dans un effort commun et au rythme imposé par l'évolution scientifique pour maintenir l'augmentation de la température globale en dessous de 1,5 °C, objectif le plus ambitieux de l'Accord de Paris.* ***Notre vision consiste à agir pour que, d'ici 2050, nous vivions tous dans des villes décarbonées et résilientes d'un point de vue climatique, avec un accès à une énergie abordable, sûre et durable.*** *Dans le cadre de l'initiative de la Convention des Maires - Europe, nous continuerons à (1) réduire les émissions de gaz à effet de serre sur notre territoire, (2) accroître la résilience, nous préparer aux effets néfastes du changement climatique et (3) lutter contre la pauvreté énergétique, action clé pour assurer une transition juste*[4]*.»*



[3] https://www.europarl.europa.eu/topics/fr/article/20190926STO62270/qu-est-ce-que-la-neutralite-carbone-et-comment-l-atteindre-d-ici-2050

[4] extrait du Document officiel d'engagement

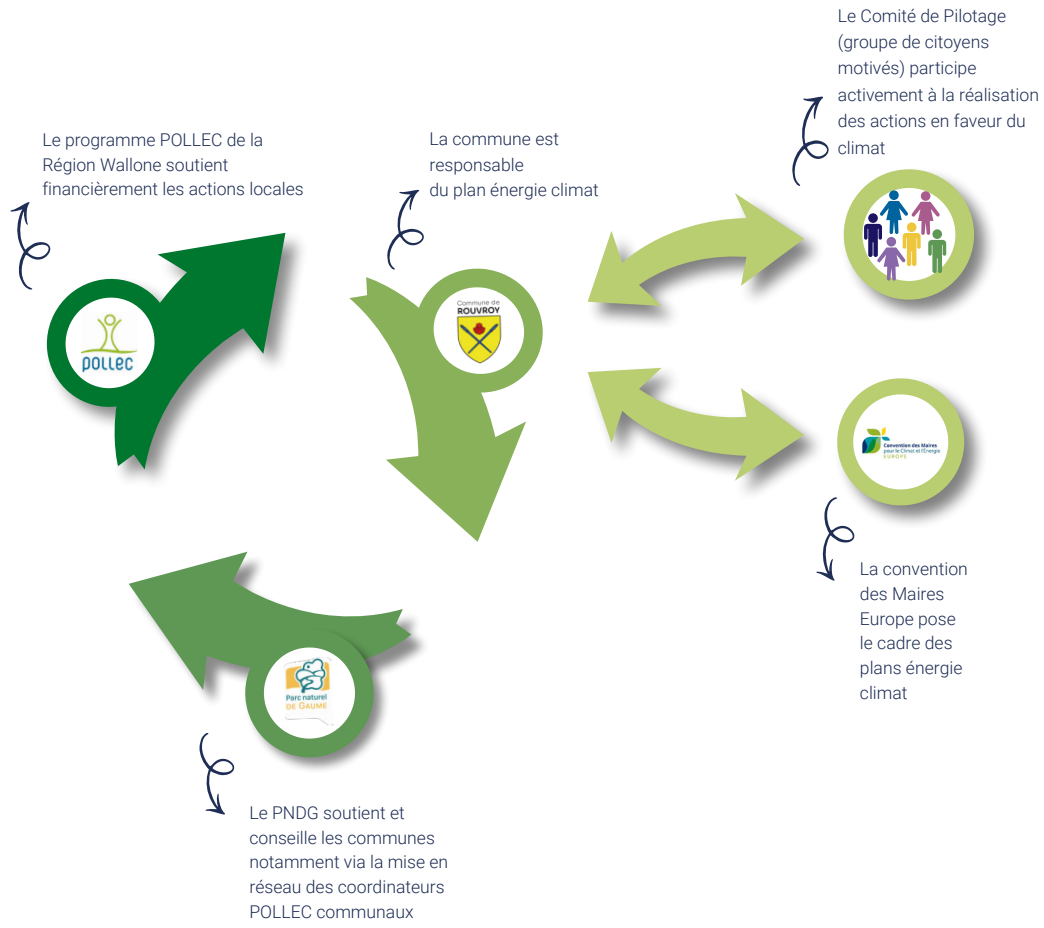
La commune est bien consciente qu'atteindre la neutralité carbone est **un objectif ambitieux,** mais en engageant la population locale et les différents organismes, nous pouvons créer une collaboration efficace pour y parvenir. En mobilisant citoyens, entreprises et institutions locales, la responsabilité et l'engagement de chacun seront renforcés. **Cet effort collectif sera un exemple pour d'autres territoires** qui à leur tour en motiveront d'autres pour, au final, avoir une incidence positive et limiter le réchauffement climatique.



3. Coordi-nation

La coordination multi-niveaux

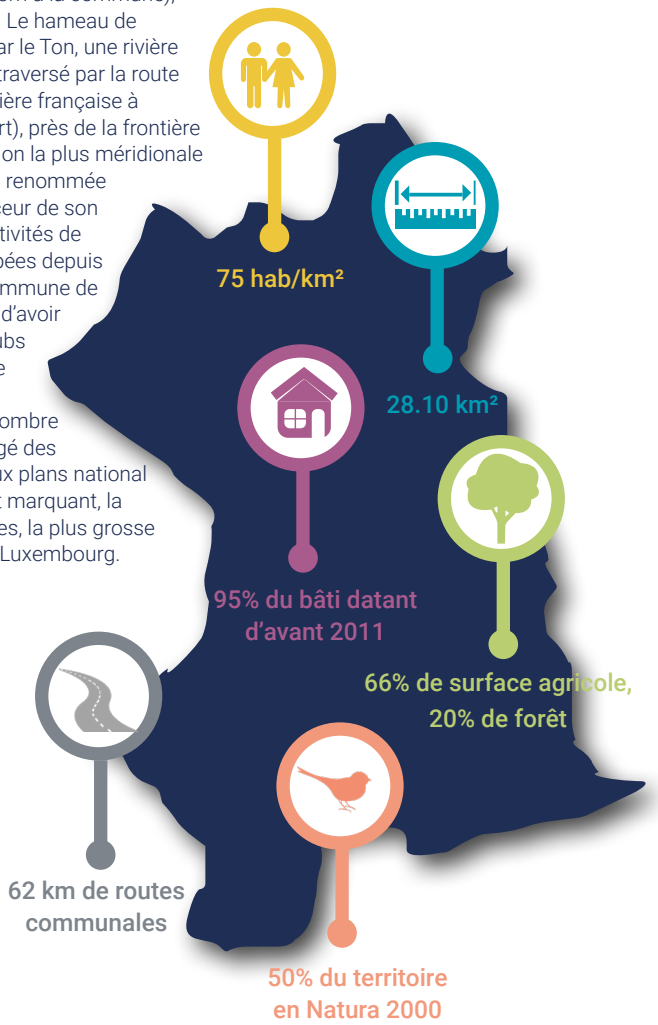
Ce plan énergie climat est l'exemple parfait de la coordination multi-niveaux. En effet, il dépend de nombreux acteurs de différents niveaux dans un objectif commun de développement d'actions locales en matière d'énergie et de climat.



4. Ma commune

Rouvroy, une commune qui bouge !

La Commune de Rouvroy se situe à l'extrémité méridionale de la province de Luxembourg, dans l'arrondissement administratif de Virton. Elle fait partie de la Gaume. La commune compte 7 villages, répartis en 4 anciennes communes ou sections : Dampicourt (avec Montquintin et Couvreux), Harnoncourt (avec le hameau de Rouvroy qui a donné son nom à la commune), Lamorteau et enfin Torgny. Le hameau de Rouvroy est bordé à l'est par le Ton, une rivière affluent de la Chiers. Il est traversé par la route nationale 87 reliant la frontière française à Lamorteau et Parette (Attert), près de la frontière luxembourgeoise. Sa position la plus méridionale de Belgique lui confère une renommée importante quant à la douceur de son climat, au point que des activités de viticulture se sont développées depuis plusieurs décennies. La Commune de Rouvroy peut s'enorgueillir d'avoir sur son territoire un des clubs d'athlétisme les plus en vue en Belgique, à l'image du dynamisme de la région. Nombre de ses athlètes se sont forgé des réputations exemplaires aux plans national et international. Autre point marquant, la présence de Burgo Ardennes, la plus grosse industrie de la Province de Luxembourg.





Face au changement climatique, la commune de Rouvroy met en place plusieurs actions pour renforcer sa résilience. Elle développe la mobilité douce avec des pistes cyclables, des primes pour vélos électriques et des liaisons inter-villages. Des aides sont également proposées pour l'installation de systèmes d'énergies renouvelables et la rénovation énergétique. Ces initiatives permettent de réduire les émissions, d'adapter les infrastructures et de protéger l'environnement.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site officiel de la Commune

La commune de Rouvroy dispose de plusieurs atouts pour contribuer positivement à la lutte contre le changement climatique. Les espaces naturels, les pratiques agricoles durables, les efforts en matière de mobilité douce et de transition énergétique constituent des leviers importants. En développant et en valorisant ces atouts, Rouvroy pourrait devenir un modèle pour d'autres petites communes en matière de développement durable.



5. Bilan CO_2

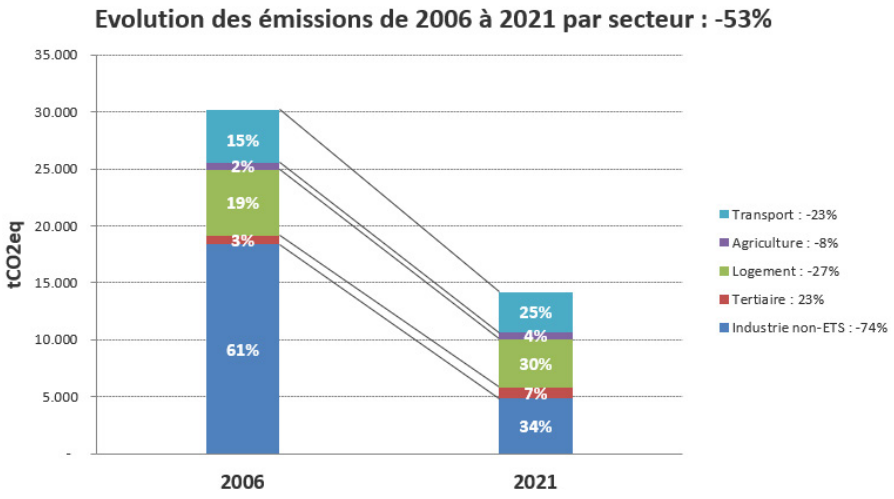
Analyse des émissions

Le Bilan CO_2 répertorie les émissions de CO_2 du territoire pour l'année 2021, derniers chiffres disponibles et représentatifs fournis par la Région Wallonne. Attention, celui-ci ne comprend que le CO_2 émis sur le territoire communal et non celui dû à l'importation alors qu'on estime que, mondialement, jusqu'à ¼ des émissions sont dues aux produits et biens importés.

Ci-dessous, vous trouverez le bilan en CO_2 de la commune, réparti en fonction des différents secteurs : Logement, Transport, Tertiaire, Industrie, Agriculture et Administration communale. Chaque secteur est représenté par un cercle dont la taille varie en fonction de son pourcentage d'émission de CO_2 par rapport au total, exprimé en tonnes de CO_2 par habitant.



https://www.carbonbrief.org/mapped-worlds-largest-co2-importers-exporters/



Le graphique ci-dessus montre, sur la base de l'année de référence 2006, la consommation globale par secteur. La première colonne présente les données de 2006, tandis que la colonne suivante montre la consommation globale pour les mêmes secteurs en 2021.

Les émissions sur le territoire communal ont diminué entre 2006 et 2021, notamment grâce à une baisse significative des émissions du secteur industriel hors ETS. En revanche, on observe une hausse des émissions du secteur tertiaire, qui ont un peu plus que doublé sur la période. Les efforts futurs pour poursuivre la réduction des émissions devront principalement se concentrer sur les secteurs des transports et du logement.

Une tonne de CO_2 c'est :

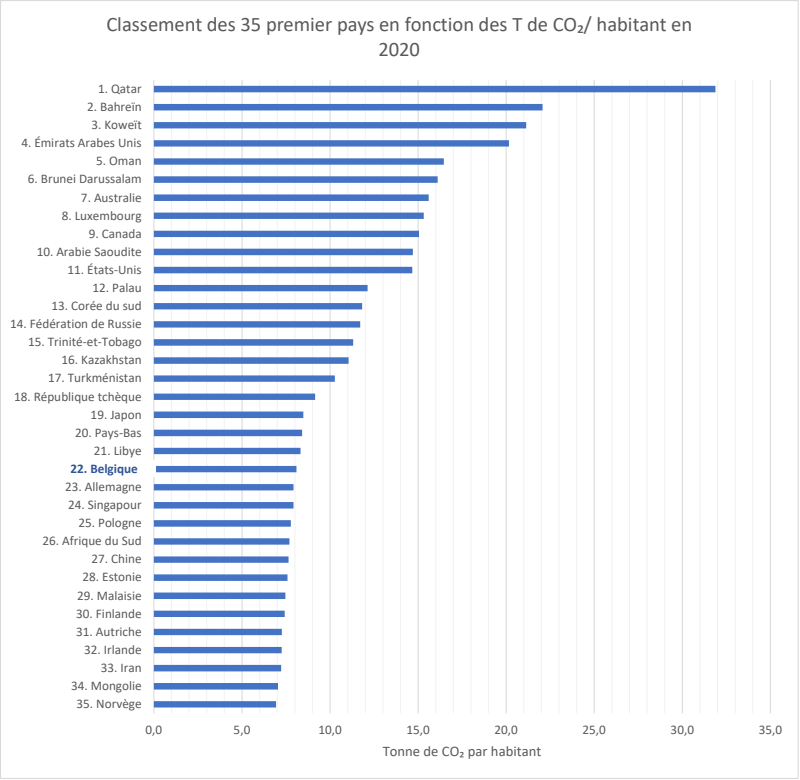
- 1 vol aller-retour Bruxelles- New-York[6]
- 5800 km en voiture diesel[6] ;
- 380 l de mazout de chauffage consommés[6];
- La consommation moyenne d'électricité d'un ménage wallon de 4-5 personnes en 1 an[6] ;
- 138 repas avec du boeuf, ou 1961 repas végétariens[6].

[6] https://www.ecoconso.be/fr/Qu-est-ce-qu-une-tonne-de-CO2

Les émissions de CO_2 dans le monde

En 2020, la Belgique se classait au 22e rang parmi les pays émettant le plus de CO_2 par habitant, avec 8,1 tonnes de CO_2 par personne, pour une moyenne européenne de 6.4t par personne. Ce chiffre illustre l'impact important des activités économiques et du mode de vie en Belgique sur les émissions de gaz à effet de serre.

Le classement des plus grands émetteurs de CO_2 par habitant montre clairement que les pays dont l'économie repose sur les combustibles fossiles, comme le pétrole et le charbon, dominent les premières places. En outre, plusieurs pays européens tels que le Luxembourg, l'Allemagne, les Pays-Bas, et la Belgique apparaissent également dans cette liste : bien que moins dépendants des combustibles fossiles pour leur énergie, ces pays affichent des émissions élevées en raison de leur PIB important, de leur forte consommation, et de leur industrialisation avancée.

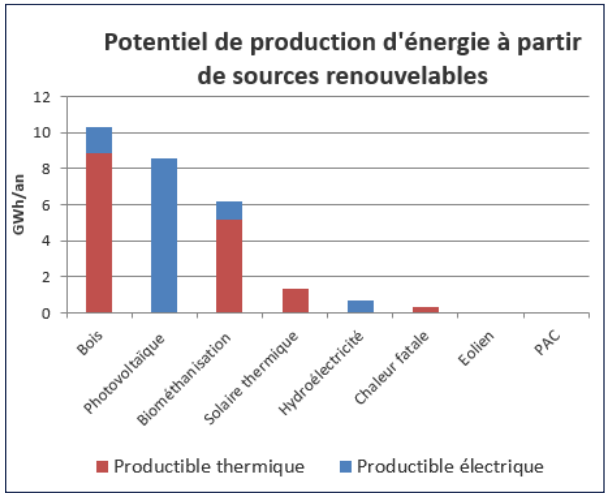


6. Potentiel énergie renouvelable

Estimation du potentiel technique

Le territoire communal a le potentiel pour une production d'énergie renouvelable ! Pour atteindre les objectifs européens de neutralité carbone, il faudra éviter de consommer des énergies fossiles et donc développer au maximum les énergies renouvelables afin qu'elles puissent subvenir à elles seules aux besoins en énergie du territoire. C'est pourquoi l'estimation de ce potentiel est très importante !

En matière d'énergies renouvelables, l'estimation d'un potentiel technique consiste à poser des questions importantes en termes d'aménagement du territoire et d'utilisation de la biomasse. Quelle part de superficie territoriale sommes-nous prêt à allouer à la production d'énergie à partir de sources renouvelables (éolien, photovoltaïque, production de biomasse) ? Quelle part des co-produits (agricoles, effluents d'élevage, déchets, etc.) peut être allouée à la production d'énergie ?



Ces potentiels ont été définis au niveau de la commune, pour chaque source d'énergie renouvelable. Ils représentent le maximum théorique « raisonnablement exploitable » selon les hypothèses choisies par l'administration.

Pour en savoir plus

Eolien 0%
du potentiel disponible déjà exploité

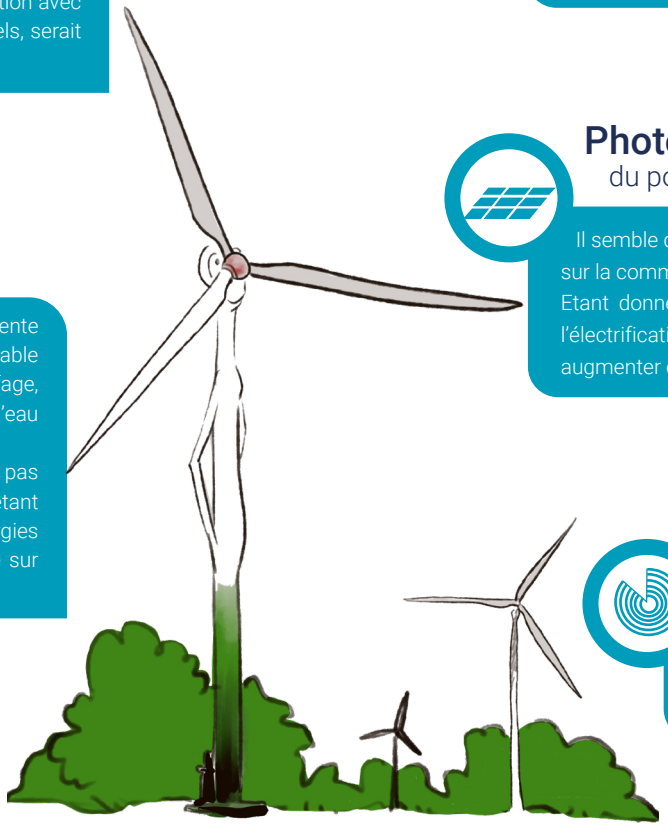
L'éolien représente la 1ère énergie renouvelable potentiellement disponible sur le territoire communal, mais n'est actuellement pas exploitée. Bien que l'acceptation citoyenne soit compliquée, la question d'implanter des éoliennes pourrait être pertinente. En effet, une seule éolienne suffirait à produire autant que toute l'électricité consommée sur la commune !

Biométhanisation 0%
du potentiel disponible déjà exploité

La biométhanisation est la production de biogaz riche en méthane, semblable au gaz naturel par la fermentation de matière organique. A ce jour, aucune infrastructure n'est présente sur la commune mais étudier la faisabilité d'une centrale de biométhanisation, en collaboration avec le monde agricole et le cas échéant d'autres acteurs potentiels, serait une excellente opportunité à concrétiser.

Géothermie 0%
du potentiel disponible déjà exploité

La géothermie, qui correspond à la chaleur naturellement présente dans le sous-sol, constitue une source d'énergie renouvelable pouvant être utilisée de manière durable pour assurer le chauffage, le rafraîchissement des bâtiments ainsi que la production d'eau chaude sanitaire.
Cependant, le potentiel géothermique du territoire n'étant pas encore bien connu et les coûts d'investissement initiaux étant nettement plus élevés que pour d'autres filières d'énergies renouvelables, cette ressource n'est, à ce jour, pas exploitée sur la commune.



Hydroélectricité 1%
du potentiel disponible déjà exploité

Au vu des spécificités communales, la production hydroélectrique restera marginale sur la commune. Néanmoins, des projets de restauration de moulins en stations hydroélectriques ne sont pas inenvisageables.

Solaire thermique 95%
du potentiel disponible déjà exploité

L'hypothèse privilégiée ici est que le meilleur usage pour les toitures des particuliers et du secteur tertiaire est l'installation de panneaux photovoltaïques. La technologie solaire thermique reste néanmoins adaptée pour des bâtiments collectifs qui présentent une forte consommation d'eau chaude sanitaire.

Photovoltaïque 30%
du potentiel disponible déjà exploité

Il semble que le photovoltaïque soit une énergie destinée à encore se développer sur la commune.
Etant donné que le prix des panneaux diminue mais que le monde tend vers l'électrification (transport, PAC, plaque à induction, ...) le potentiel exploité devrait augmenter ces prochaines années.

Bois 70%
du potentiel disponible déjà exploité

La filière bois, déjà largement exploitée, reste prioritaire dans la commune. L'exploitation durable des forêts permet de concilier l'exploitation de la ressource et l'avenir de la forêt.

7. Vers la neutralité carbone

Parce que c'est possible !

La diminution des émissions de gaz à effet de serre sur notre territoire implique **une réduction de notre consommation d'énergie à travers l'amélioration de l'efficacité énergétique, ainsi que la transformation de nos modes de vie vers une consommation plus rationnelle**. Cela passe également par la sortie de notre dépendance aux énergies fossiles, à remplacer par un recours massif aux énergies renouvelables.
La transition vers une société décarbonée repose sur le développement d'alternatives durables aux pratiques actuelles dans de nombreux domaines, notamment en termes d'infrastructure pour la mobilité active, de rénovation profonde et généralisée des bâtiments ...



Le territoire communal dispose actuellement d'un potentiel énergétique d'environ 27 GWh/an, soit 45% de la consommation de 2021. Étant donné la hausse de la consommation, il serait nécessaire d'exploiter deux à trois fois plus ce potentiel en énergies renouvelables si les modes de consommation restent inchangés.



En adaptant nos comportements et nos façons de consommer, tout en misant sur la sobriété et l'efficacité énergétique, nous pourrions encore parvenir à la neutralité carbone d'ici 2050.

L'efficacité et la sobriété énergétiques contribuent positivement à d'autres enjeux environnementaux, comme la préservation de la biodiversité, l'amélioration de la santé et du bien-être de la population, la création d'emplois locaux, etc.

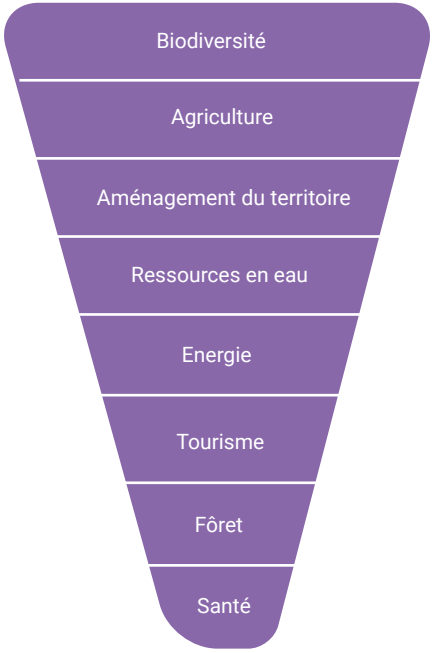
8. Vulnérabilités du territoire

Introduction

Les effets du changement climatique se font déjà sentir. Fortes pluies, sécheresses et vagues de chaleur deviennent de plus en plus fréquentes.
Basée sur un outil développé par la Wallonie, la commune de Rouvroy a pu réaliser une étude des vulnérabilités de son territoire au changement climatique, et définir les principaux leviers pour s'adapter. L'étude cible 8 secteurs, ces derniers sont présentés du plus vulnérable au moins vulnérable.

La biodiversité est le secteur le plus impacté par les changements climatiques, plus précisément, l'étude analyse 3 aspects principaux :
- L'érosion de la biodiversité végétale et animale en lien avec les changements globaux ;
- Le déplacement voire la diminution des aires de distribution des espèces ;
- Le stress accru sur la biodiversité en lien avec l'amplification des perturbations de rythme des plantes et animaux et en lien avec les espèces invasives.

Le problème est généralisé à la Wallonie où 1 espèce sur 3 est menacée de disparition. Face à ces enjeux, des leviers d'adaptation existent. Ce chapitre commencera par décrire l'aléa climatique majeur, pour ensuite se focaliser sur les capacités d'adaptation de la commune.



Pour plus d'informations sur l'étude de vulnérabilité, consultez l'outil «Adapte ta commune» sur ce site :

Aléa climatique majeur

Un des principaux aléas climatiques auxquels la commune pourrait être confrontée est l'inondation. L'intensification des précipitations rend parfois les sols incapables d'absorber toute l'eau, entraînant un ruissellement qui peut provoquer le débordement des cours d'eau et toucher les zones situées en aval.

Un autre aléa climatique majeur pour la commune concerne les vagues de chaleur. Ces épisodes extrêmes affectent particulièrement les populations vulnérables, comme les personnes âgées et les jeunes enfants, qui nécessitent une attention particulière. Avec leur fréquence, leur durée et leur intensité croissantes, le risque de sécheresse augmente également, impactant de nombreux secteurs tels que l'agriculture et la sylviculture. Les dégâts causés par des parasites sur les végétaux, comme les scolytides, en sont un exemple concret.

Capacité d'adaptation

La capacité d'adaptation, essentielle pour renforcer la résilience face au changement climatique, dépend de plusieurs facteurs. Parmi ceux-ci, un atout pour notre commune réside dans la disponibilité de ressources naturelles telles que l'eau, les terres et les espaces verts. Ces ressources contribuent à mieux résister aux événements climatiques extrêmes, comme les sécheresses, les vagues de chaleur ou les inondations. Il est cependant crucial de les gérer de manière durable afin de prévenir leur épuisement face aux évolutions climatiques.

La capacité budgétaire d'une commune constitue un facteur limitant pour son adaptation. Les ressources financières sont limitées et ne peuvent être étendues indéfiniment. Les fonds nécessaires à la mise en œuvre de mesures d'adaptation viennent s'ajouter aux dépenses existantes, telles que la gestion quotidienne, la rénovation des voiries, l'entretien des bâtiments, et bien d'autres. Malgré la pression sur les finances communales, agir reste indispensable, car l'inaction revient plus coûteuse que l'action. Toutefois, les solutions d'adaptation au changement climatique doivent compléter les mesures d'atténuation et ne pas en réduire le financement.





9. Précarité énergétique

La précarité énergétique, qu'est-ce que c'est ?

Durant l'année 2022, l'envol des prix de l'énergie a fait de cette thématique un sujet d'actualité très médiatisé. Les pouvoirs publics avaient alors dû intervenir pour protéger une part importante de la population. La précarité énergétique, sujet très peu connu a donc été rendu visible, ainsi que l'ampleur de cette dernière en Wallonie. Mais finalement, comment la définir ?

«La précarité énergétique fait référence à une situation dans laquelle une personne ou un ménage rencontre des difficultés particulières dans son logement à satisfaire ses besoins élémentaires en énergie.» (Huybrechs et al., 2011)

La précarité énergétique peut être mesurée via 3 familles d'indicateurs, les chiffres concernent la part de ménages wallons touchés en 2022 :

La précarité énergétique mesurée	La précarité énergétique cachée	La précarité énergétique ressentie
Part trop importante du revenu consacrée aux factures énergétiques	Privation d'énergie	Vécu des personnes
21,7%	4,1%	7,2%

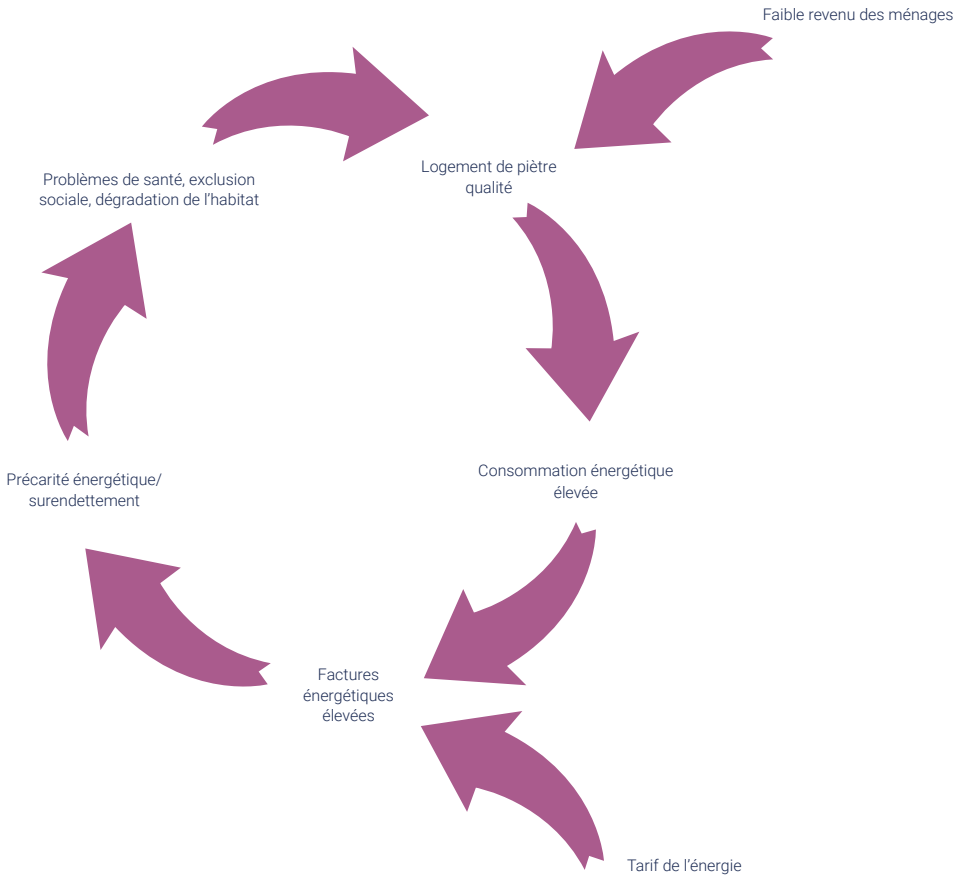
Différentes formes de précarité énergétique peuvent toucher un même ménage, c'est pourquoi le total de la précarité énergétique en Wallonie ne correspond pas à la somme de ces chiffres. Il atteint tout de même 29,2% ! En Wallonie, presque 1 personne sur 3 est touchée par une forme de précarité énergétique !

En agrégeant à l'échelle de la Belgique, les types de ménages les plus touchés sont les personnes isolées (37,9%) et les familles monoparentales (37,4%). Concernant les individus, ce sont les seniors (plus de 65 ans) qui sont les plus touchés, ainsi que les personnes avec un souci de santé.

https://www.iweps.be/indicateurs-statistiques/

Les causes de la précarité énergétique

La cause la plus évidente est le faible revenu du ménage, ce qui explique pourquoi les personnes isolées et familles monoparentales (ne disposant au mieux que d'un seul salaire) sont les plus touchées. Ensuite, la hausse du coût de l'énergie est une seconde cause. En 2022, c'est cette dernière qui a fait basculer la classe moyenne dans la précarité.



Ce schéma représente le cercle vicieux qui enferme dans la précarité énergétique, avec les 2 causes présentées ci-dessus. Le faible revenu impacte le choix du logement. La crise du logement complique l'accès à celui-ci, surtout pour les faibles revenus. Lorsqu'un logement avec le nombre de chambres nécessaires est disponible, le locataire s'en contente sans chercher un PEB de qualité.

C'est alors que les problèmes commencent car moins l'habitation est performante thermiquement, plus la consommation d'énergie sera élevée. Alors, lorsque les prix s'envolent, ce sont les occupants des logements de mauvaise qualité qui plongent dans la précarité énergétique et se voient incapables de payer leurs factures d'énergie. S'ils n'ont pas d'autre choix que de couper le chauffage, apparaissent des problèmes d'humidité, de moisissure et donc de santé (causés autant par le froid que par l'humidité et la moisissure). En outre, l'humidité et la moisissure vont dégrader la qualité déjà faible du logement. Les soins de santé ayant un coût également, la masse de revenu disponible pour l'énergie diminue encore. C'est donc un sombre tableau dont les pouvoirs publics ont conscience et qu'ils cherchent à éviter.

Et dans ma commune ?

16.63%
(14.9% Wallonie)
Ménages de type isolés de plus de 65 ans

12.8%
(12.3% Wallonie)
Ménages de type monoparental

2.33%
(3.65% Wallonie)
Compteurs à budget actifs pour l'électricité

Les deux premiers encadrés indiquent que, statistiquement, notre commune compte une proportion légèrement supérieure à la moyenne wallonne de personnes exposées au risque de précarité énergétique.
Le troisième encadré met en évidence les ménages ayant des dettes auprès de leur fournisseur d'électricité.
Il est nécessaire de mettre en place une communication visant à informer les personnes concernées que le CPAS peut être contacté et que des aides, comme le tarif social, sont disponibles.

Pour connaître les solutions existantes, n'hésitez pas à scanner le QR-code

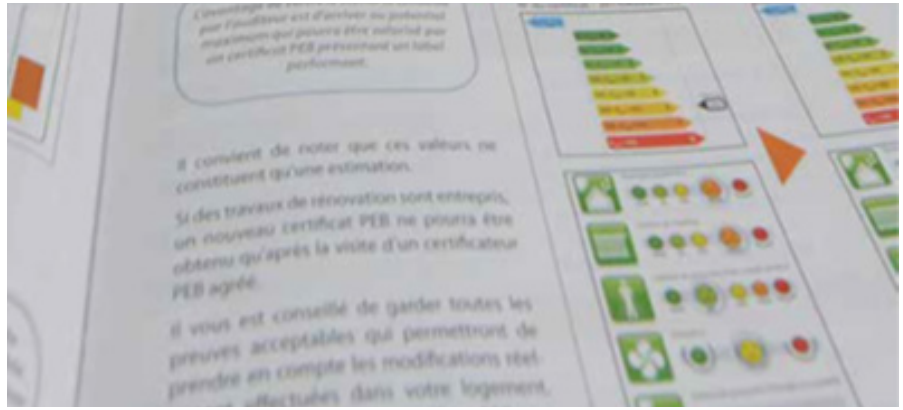
10. Réussites de ma commune

Quelques réalisations sur le territoire communal

1. **Rénovation exemplaire de logements communaux.**
Les anciens presbytères de Montquintin et Dampicourt, ont pu être rénové en privilégiant l'isolation/l'étanchéisation aux normes actuelles en vigueur via le subside POLLEC 2020 « Investissement ».



2. **Préfinancements d'audits logements pour les particuliers.**
Depuis de nombreuses années déjà, la Commune de Rouvroy soutient financièrement, à travers ses primes, ses citoyens-propriétaires qui souhaitent se lancer dans la rénovation de leur habitation. C'est dans cette optique et parce que la rénovation du patrimoine bâti wallon vieillissant est devenue indispensable en vue d'économiser l'énergie et de réduire les émissions de CO2.



3. **Rezo pouce.**
Pour favoriser le covoiturage, la commune s'est associée à l'ASBL « Autostop solidaire en Sud-Luxembourg » afin de déployer le dispositif Rezo Pouce, dans le but d'élargir les possibilités de mobilité sur son territoire. Le Rezo Pouce, service proposé par la coopérative Mobicoop, combine le covoiturage et l'autostop solidaire pour faciliter les déplacements quotidiens. Grâce aux nombreux Arrêts sur le Pouce (semblables à des arrêts de bus) et à l'application Mobicoop, il devient simple de se rencontrer et de partager un trajet.



4. **Défi Génération Zéro Watt dans les 3 écoles communales.**
Ce défi a pour objectif d'éliminer les consommations électriques inutiles ou cachées afin de tendre vers le « zéro watt » durant les périodes creuses (la nuit, les week-ends et les congés).



5. **Passerelle «bat-bridge» et piste cyclo-piétonne reliant Lamorteau à Torgny.**
La passerelle haubanée, surnommée «bat-bridge» franchit le Ton à proximité de la frontière française. D'une longueur totale de 68 mètres, elle relie les deux rives dans le respect du paysage et de la faune locale. Sa structure en bois local, ses rampes accessibles et son plancher antidérapant garantissent sécurité et intégration.



6. **Coupure partielle de l'éclairage public.**
En raison de la crise énergétique liée à la guerre en Ukraine, la commune a suivi la recommandation d'Ores et éteint l'éclairage public de minuit à 5 heures, du 1er novembre 2022 au 31 mars 2023, afin de réduire les coûts et la consommation d'électricité. Contrairement aux idées reçues, cette mesure n'a pas augmenté les accidents de la route ni les cambriolages, mais elle a eu un effet positif sur la consommation et sur la biodiversité. Elle est donc maintenue, sauf dans le centre de Virton et lors d'événements particuliers. Selon Ores, cette action peut réduire la consommation de 4 à 40 %. À Rouvroy, la coupure de 2023, combinée au remplacement des luminaires par des LED via le programme e-lumin, a contribué à une baisse significative de la consommation (voir graphique ci-dessous).

	2006	2020	2021	2022	2023	2024
Consommation de l'éclairage public (kWh)	475 218	205 000	180 000	170 945	87 436	86 148
Réduction de la consommation par rapport à 2006	0,00%	-56,86%	-61,14%	-64,03%	-81,60 %	-81,87 %

11. Les actions

Passer à l'action

Le premier objectif de la Convention des Maires est la diminution des émissions CO_2 de 55% pour 2030, ainsi que de la neutralité carbone pour 2050. Certains secteurs ne pourront que difficilement atteindre cet objectif par manque de ressources du territoire. Il faut donc réaliser l'effort maximum dans chacun des secteurs pour avoir une chance d'atteindre la neutralité carbone globale. Le développement des énergies renouvelables doit avancer en parallèle afin de satisfaire les besoins incompressibles en énergie. Le deuxième objectif est l'adaptation au changement climatique et le dernier est la lutte contre la précarité énergétique. Le Plan Energie climat, en fonction de l'état des lieux des émissions, de la vulnérabilité du territoire et de la précarité énergétique, propose une série d'actions dans le but de tendre vers ces objectifs.

Dans le cadre de la transition énergétique, un Plan Energie Climat détaillant des actions spécifiques est certes essentiel, mais il ne constitue que la fondation d'un changement plus profond et durable. **Le véritable enjeu réside dans la transformation des mentalités et l'implication active du citoyen. Ce n'est qu'en éveillant une conscience collective autour des enjeux énergétiques et environnementaux que nous pourrons induire des changements comportementaux pérennes.** L'adoption de nouvelles habitudes, plus respectueuses de notre planète, doit émaner d'une volonté partagée et les actions listées ne sauront à elles seules atteindre les objectifs fixés, c'est la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire qui mènera au succès.

Les actions présentées dans ce plan ne devront pas nécessairement être menées à l'initiative de la commune mais peuvent être prises en main par des entreprises, des citoyens ou tout autre acteur du territoire. Avant leur mise en place, elles doivent être évaluées au cas par cas afin de déterminer si elles sont encore pertinentes au niveau écologique, social et financier.

Pour chacune de ces actions, 3 gommettes vous informent de l'impact de cette action.

Action « **Atténuation** » : cette action vise à diminuer les émission de gaz à effet de serre

Action « **Adaptation** » : cette action, en connaissant les vulnérabilités du territoire, est destinée à adapter ce dernier aux changements qui nous attendent dans un monde plus instable

Action visant la réduction de la « **précarité énergétique** »

Administration communale

- P. 42 - Rénovation exemplaire de logements communaux
- P. 44 - Stratégie immobilière globale à long terme
- P. 46 - Organiser le défi Génération Zéro Watt dans les écoles de la commune
- P. 48 - Remplacement du parc d'éclairage public communal par du LED
- P. 50 - Mise en place d'une comptabilité énergétique des bâtiments communaux
- P. 52 - Modernisation de la flotte des véhicules communaux
- P. 54 - Prime à l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf ou à l'achat et à l'installation d'un kit adaptable
- P. 56 - Communication POLLEC
- P. 58 - Rénovation de la salle de village d'Harnoncourt
- P. 60 - Rénovation de l'ancienne gare de Lamorteau en maison de village
- P. 62 - Aménagement de la salle de village de Couvreux, de son accès et de ses abords

Logement

- P. 64 - Préfinancement audits logement

Production d'énergie renouvelable

- P. 66 - Sensibiliser les citoyens à l'utilisation responsable du chauffage au bois
- P. 68 - Inciter les citoyens à l'installation de panneaux photovoltaïques
- P. 70 - Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux

Transport

- P. 72 - Bornes de rechargement pour les voitures électriques
- P. 74 - Déploiement de réseaux cyclo-piétons
- P. 76 - Développement et promotion du réseau AUTOSTOP solidaire
- P. 78 - Rallye Rouvroy Express

Agriculture

- P. 80 - Communication aux agriculteurs
- P. 82 - Semaine de l'arbre

A

- P. 84 - Marchés publics durables, responsables et circulaires
- P. 86 - Gestion du territoire

Rénovation exemplaire de logements communaux

Rénovation des anciens presbytères de Montquintin et Dampicourt à destination de logements sociaux visant le public précarisé.

Les travaux couvrent la démolition des anciens équipements et éléments du bâtiment, la reconstruction des structures essentielles (maçonneries, toiture, ouvertures, menuiseries), la rénovation des façades et des aménagements intérieurs, ainsi que le renouvellement complet des installations techniques : chauffage, ventilation, sanitaires et électricité.



Porteur de projets

Coordinateur POLLEC
Échevin des Travaux

Finances

317 875 €

Projet subsidié par la Région Wallonne à hauteur de 25 000 €

Partenaires

Service Travaux
Service Marchés Publics

Impacts positifs

8500 KWh/an économisés

Mai 2019 - Lancement du projet de rénovation du presbytère de Monquintin en vue d'y aménager un logement.

Août 2021 - Rénovation du presbytère de Dampicourt afin de créer 2 logements.

Décembre 2021 - Réception définitive pour la rénovation du presbytère de Montquintin.

Octobre 2023 - Réception définitive pour la rénovation du presbytère de Dampicourt.

Stratégie immobilière globale à long terme

Pour le secteur tertiaire, l'objectif est de tendre en 2040 vers des parcs de bâtiments efficaces en énergie (une cible de 80kWh ef/(m².an) est actuellement définie pour leur consommation d'énergie finale, tous usages confondus) et neutre en carbone pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement et l'éclairage.
L'élaboration de la stratégie immobilière et de la comptabilité énergétique des bâtiments publics permettra l'élaboration d'un plan de rénovation cohérent afin d'atteindre l'objectif.



Porteur de projets

Parc Naturel de Gaume
Coordinateur POLLEC

Finances

Projet subsidié à 80% par la Région Wallonne via l'appel à projet POLLEC 2021

Partenaires

Entreprises d'audit énergétique
Bureau d'études
Collège communal
Équipe patrimoine au sein de l'administration
ICEDD pour l'aide méthodologique

Impacts positifs

Une fois la stratégie en main, l'impact dépendra le sa mise en œuvre. Il peut être énorme si elle est suivie à la lettre ou nulle si le plan n'est pas appliqué. Cette stratégie donne accès à des subsides wallons pour la rénovation.

2022 - Le Parc Naturel de Gaume a présenté le projet en 2022 au collège communal, qui a marqué son accord pour y participer. Une première liste de bâtiments a été établie sur base de la méthodologie de 2022.

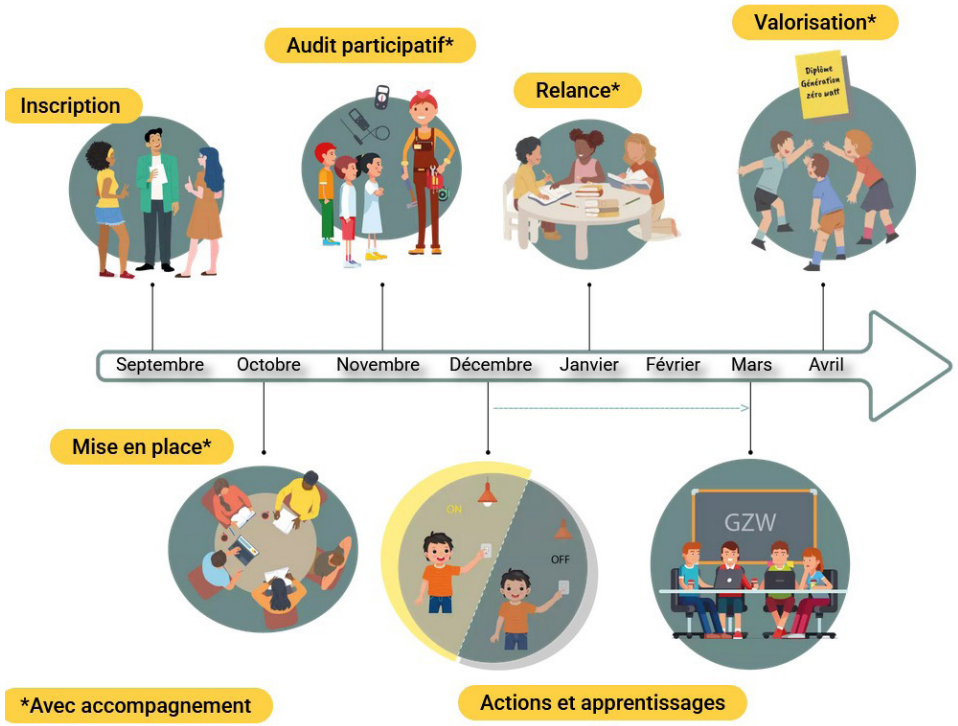
2024 - Le coordinateur POLLEC a démarré la comptabilité énergétique des bâtiments ; le suivi est fait mensuellement.

2025 - Nouvelle méthodologie de la Région Wallonne pour élaborer la stratégie immobilière e qui remplace et annule la précédente.

2026 - Plan d'action réceptionné par la commune.

Organiser le défi Génération Zéro Watt dans les écoles de la commune

Ce défi consiste à supprimer les consommations d'électricité cachées ou inutiles et d'approcher le « zéro watt » durant les heures creuses (nuit, week-end et congés).
Depuis 2011, plus de 300 écoles ont relevé le défi avec succès et atteint, en moyenne, 20% d'économie. Des prix sont attribués aux écoles performantes (forte économie d'énergie) ou innovantes (démarche citoyenne, originale…).
Cette initiative, soutenue par la Wallonie, est proposée à l'ensemble des écoles primaires, tous réseaux confondus, situées sur le territoire de la Wallonie.
En sensibilisant les plus jeunes, ces derniers peuvent devenir des ambassadeurs de bonnes pratiques aussi en dehors de l'école.



Porteur de projets

Coordinateur POLLEC
Échevin de l'Enseignement

Finances

3 000 €

Partenaires

Service Travaux
Directrice de l'école
Enseignants

Impacts positifs

En estimant une réduction de 20% pour chacune des trois écoles, la réduction est de 7 000 kWh/an et de 1,47 tCO_2eq/an.

2024 - Décision de participer au défi Génération Zéro Watt pour les 3 implantations communales.

Année scolaire 2024-2025 : École de Dampicourt.

Année scolaire 2025-2026 : École d'Harnoncourt.

Année scolaire 2026-2027 : École de Lamorteau.

Remplacement du parc d'éclairage public communal par du LED

Modernisation de l'éclairage public : passage intégral aux luminaires LED performants et économes.

Les 524 luminaires sur le territoire communal seront remplacés pour fin 2026.



Porteur de projets

Collège communal
Service Marchés Publics

Finances

Économie annuelle d'environ 10 000 €/an.

Partenaires

Service Travaux
Ores

Impacts positifs

Quelques chiffres :

2021 - Réduction de la consommation de 11 000 KWh.

2023 - Réduction de la consommation de 14 000 KWh.

2019 - Approbation de la convention cadre avec Ores.

2020 - Début du remplacement des luminaires.

2025 - 460 luminaires remplacés sur 524, soit 87,8% du parc communal.

Fin 2026 : 524 luminaires remplacés.

Mise en place d'une comptabilité énergétique des bâtiments communaux

L'objectif est d'assurer un suivi mensuel et évolutif des consommations énergétiques de chaque bâtiment. Pour garantir une comptabilité énergétique précise, un marché a été lancé en collaboration avec le PDNG pour l'achat de compteurs volumétriques destinés aux chaudières au mazout. Le matériel a déjà été réceptionné et son installation est prévue prochainement. Les consommations relevées seront intégrées dans la plateforme provinciale GEPP (Gestion Énergétique du Patrimoine Public).

Concernant l'électricité, les compteurs communicants ont été installés au printemps 2025. Leur mise en service facilite désormais les relevés électriques, qui seront suivis via la plateforme en ligne EMORES.



Porteur de projets

Coordinateur POLLEC

Finances

Partenaires

Service Travaux
Parc Naturel de Gaume
Ores

Impacts positifs

En suivant précisément les consommations, il devient possible d'identifier rapidement les dérives, les gaspillages ou les équipements trop énergivores. Les actions correctives (réglages, réparations, rénovations, comportements) permettent de diminuer la consommation finale d'énergie et donc de réduire directement les émissions de CO_2 associées.

- 2024 - Début des relevés mensuels et utilisation du logiciel GEPP.
- Printemps 2025 - Remplacement des compteurs électriques par des compteurs communicants.
- 2026 - Installation des compteurs mazout.
- 2030 - Suivi des consommations et mise en place d'un cadastre énergétique.

Modernisation de la flotte des véhicules communaux

Remplacer progressivement les véhicules communaux anciens par des modèles électriques, hybrides ou à faibles émissions afin de réduire les consommations d'énergie et les émissions de CO_2, tout en optimisant les déplacements.



Porteur de projets

Coordinateur POLLEC

Finances

Le budget dépend des véhicules achetés. En comptant 10.000L de diesel remplacé par de l'électrique, on peut considérer 15.000€ d'économie par an.

Partenaires

Service Finances
Service Travaux

Impacts positifs

Réduction des émissions de CO_2, baisse des coûts de carburant et amélioration de l'image écologique de la commune.

Économie potentielle de 18 tCO2/an.

2026 - Audit de la flotte existante (âge, consommation, émissions).

2026 - Définition d'un plan de renouvellement progressif, priorisant les véhicules les plus énergivores.

2026-2030 - Acquisition de véhicules électriques ou hybrides selon les besoins et les budgets.
Mise en place de bornes de recharge et d'infrastructures adaptées.

2030 - Suivi des consommations et des émissions de CO_2 via un tableau de bord.

Prime à l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf ou à l'achat et à l'installation d'un kit adaptable

Encourager les habitants et agents communaux à adopter des modes de transport doux et électriques en soutenant l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf ou d'un kit permettant de transformer un vélo classique en vélo électrique. Cette mesure vise à réduire l'usage de la voiture individuelle et à diminuer les émissions de CO_2.



Porteur de projets

Coordinateur POLLEC
Collège Communal

Finances

Le montant de la prime octroyée est fixé à 20% du montant TVAC de la facture d'acquisition ou d'installation avec un plafond de 150 € par vélo.

Budget alloué : 2 500 € par an.

Partenaires

Service Finances

Impacts positifs

Encouragement des citoyens et agents communaux à adopter des modes de transport actifs et écologiques.

- 2022 - Le Conseil communal approuve le règlement.
- 1er janvier 2023 : Mise en vigueur du règlement.
- 2023 : 16 demandes de citoyens.
- 2024 : 11 demandes de citoyens.

Communication POLLEC

Pour rester dans les limites planétaires, l'engagement de chacun est indispensable. Il est donc essentiel d'informer les habitants sur les actions et les événements organisés au sein de la commune. Cette communication doit aussi valoriser les gestes quotidiens bénéfiques. De nombreuses initiatives citoyennes peuvent avoir un réel impact ; il convient donc de les mettre en lumière afin d'encourager d'autres personnes à s'y engager.

La diffusion des informations s'appuie sur plusieurs supports : le bulletin communal, le site internet de la commune et les réseaux sociaux.



Porteur de projets

Coordinateur POLLEC

Finances

Partenaires

Service communication

Impacts positifs

CO2 économisé de manière indirecte.
Objectifs de sensibilisation aux limites planétaires.

- 2025 – Lancement de la stratégie de communication POLLEC.
- 2026 – Développement d'une identité visuelle et de supports dédiés.
- 2025-2030 - Communication continue ciblée sur des thématiques ou évènements spécifiques.
- 2028 – Évaluation de l'impact des actions de communication.

Rénovation de la salle de village d'Harnoncourt

Le projet consiste en la rénovation intérieure et la modernisation des installations et équipements de la salle de village d'Harnoncourt, dite « Salle Le Mersan » avec principalement au RDC, une salle de réception, la cuisine et des sanitaires et à l'étage, deux belles salles d'activité/réunion.

Le projet prévoit également l'aménagement des abords et du parking.

Étude sur la possibilité d'un réseau de chaleur avec le ROx en cours.



Porteur de projets

Service Marchés Publics

Finances

Total : 982 289 €

680 000 € subsidié par la RW (PCDR).
302 289 € à charge de la commune.

Partenaires

CLDR
FRW

Impacts positifs

Amélioration de la performance énergétique du bâtiment, donc diminution du CO2.

Impact positif important sur le volet social et culturel, par les activités supplémentaires, associatives et privées.

Juin 2021 - Présentation de la fiche actualisée à la CLDR pour approbation de la demande de convention.

Juin 2021 - Réunion de coordination avec la DGO3.

2024 - Phase projet : étude des différentes options d'aménagement.

2025 - Dépôt du projet définitif pour demande de convention-réalisation + envoi du projet de convention-réalisation à la Ministre pour approbation et signature.

Rénovation de l'ancienne gare de Lamorteau en maison de village

Le projet consiste en la rénovation de l'ancienne gare de Lamorteau, qui sert aujourd'hui de salle communautaire, afin d'en améliorer le confort, de l'adapter aux besoins actuels et futurs des utilisateurs et d'en réduire les coûts en fonctionnement, notamment énergétiques.

La création d'un logement deux chambres est également prévue dans le projet. Ce logement sera à loyer modéré en échange d'un service de conciergerie du bâtiment.



Porteur de projets

Service Marchés Publics

Finances

1 270 000 €

840 000 € subsidié par la RW (PCDR).
430 000 € à charge de la commune.

Partenaires

CLDR
FRW
L'asbl Gare de Lamorteau

Impacts positifs

Amélioration de la performance énergétique du bâtiment, donc diminution du CO2.

Impact positif important sur le volet social et culturel, par les activités supplémentaires, associatives et privées.

Fin 2023 - Demande de convention-faisabilité.

2024 - Approbation de la convention-faisabilité + envoi du projet de convention-faisabilité à la Ministre pour approbation et signature.

2025 - Retour de la Ministre avec signature convention-faisabilité + élaboration du dossier stade projet.

Aménagement de la salle de village de Couvreux, de son accès et de ses abords

Le projet consiste en la rénovation intérieure et la modernisation de l'équipement de la salle du village de Couvreux, ainsi qu'en un aménagement de ses abords, de manière à ce qu'il réponde mieux au besoin de confort et sécurité de ses utilisateurs, mais également en une séparation claire de l'accès à la salle et de l'accès à la ferme voisine.

La rénovation intérieure comprendra les interventions suivantes :
- Démontage du carrelage, des lambris, de la cheminée décorative et de la couverture de plafond ;
- Mise à un niveau unique du sol des différentes parties (cuisine, sanitaires, salle) ;
- Pose d'une chape isolante et d'un nouveau carrelage ;
- Isolation des murs et du plafond ;
- Création d'un espace de rangement ;
- Changement de la porte d'entrée ;
- Peinture et finitions diverses.

Elle sera précédée d'un travail de dégagement et d'étanchéification du mur est, partiellement enterré.



Porteur de projets

Service Marchés Publics

Finances

356 459 €

285 167 € subsidié par la RW (PCDR).
71 291 € à charge de la commune.

Partenaires

CLDR
FRW

Impacts positifs

Amélioration de la performance énergétique du bâtiment, donc diminution du CO2.

Impact positif important sur le volet social et culturel, par les activités supplémentaires, associatives et privées.

2024 - Convention-réalisation notifiée par la Ministre.

2025 - Dossier projet définitif en attente.

2026 - Réalisation.

Préfinancement audits logement

Depuis de nombreuses années déjà, la Commune de Rouvroy soutient financièrement, à travers ses primes, ses citoyens-propriétaires qui souhaitent se lancer dans la rénovation de leur habitation. C'est dans cette optique et parce que la rénovation du patrimoine bâti wallon vieillissant est devenue indispensable en vue d'économiser l'énergie et de réduire les émissions de CO2.

Pourquoi privilégier ce type d'action ? Parce qu'en Wallonie, près de 70% des logements datent d'avant 1970. Ces logements ont donc été construits avant le premier choc pétrolier, alors que peu de personnes se souciaient des déperditions thermiques de l'enveloppe des bâtiments et du rendement des systèmes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire. Cette préoccupation est, à l'heure actuelle, vu les dérèglements climatiques constatés ces dernières années, au centre des débats. Il y a là un énorme potentiel d'économie d'énergie !

La réalisation d'un audit énergétique, par un auditeur agréé, permet de connaitre les points faibles d'un logement et d'identifier les travaux à réaliser prioritairement afin de diminuer les consommations d'énergie.



Porteur de projets

Coordinateur POLLEC

Finances

35 000 €

Partenaires

Auditrices Logement

Impacts positifs

Accélération des rénovations performantes.

Gains énergétiques plus importants grâce à des travaux mieux ciblés.

Contribution aux objectifs climat locaux et nationaux.

- 2022 - Rédaction du CSC pour le marché « Réalisation d'audits énergétiques logement chez les particuliers ».
- Fin 2022 - Attribution du marché.
- 2023 - 2025 - Traitement des dossiers de demande d'un audit énergétique logement et approbation des dossiers en Collège communal.
- 2025 - 30 dossiers réalisés sur 30 prévus.
- 13/30 des audits réalisés sont dans la catégorie de revenus R1 et R2 (l'objectif au départ était de 5/30).

Sensibiliser les citoyens à l'utilisation responsable du chauffage au bois

La commune lance, en partenariat avec Valbiom, la campagne de sensibilisation « La Maîtrise du feu », visant à renforcer la prévention et à encourager des comportements responsables face aux risques d'incendie et aux usages domestiques du feu.
Cette action repose sur une communication diversifiée : mise en ligne d'informations sur le site internet communal, publications régulières sur la page Facebook de la mairie et diffusion de flyers disponibles au guichet afin de toucher l'ensemble des citoyens.

À l'approche de la période hivernale, des articles seront également publiés dans le bulletin communal pour rappeler les bonnes pratiques liées à l'utilisation des poêles à biomasse, dans un objectif de sécurité et d'efficacité énergétique tout au long de la saison de chauffe.



©Amélie Clarinval

Porteur de projets

Coordinateur POLLEC

Finances

Partenaires

Valbiom
AwAC

Impacts positifs

Améliorer l'efficacité de la combustion dans les poêles des ménages, pour un chauffage au bois plus efficace, plus économique et plus écologique.

- Fin 2023 - Approbation par le Collège communal.
- 2024 - Début de la campagne de communication.
- Chaque année - Renouvellement de la campagne de communication.
- 2024 - 2030 - Publication d'articles sur le site internet de la commune, page Facebook et flash communal.

Inciter les citoyens à l'installation de panneaux photovoltaïques

Prime communale concernant l'installation, l'extension et le renouvellement de systèmes d'énergies renouvelables dans les logements.

Cette subvention est destinée à encourager l'utilisation d'énergies renouvelables dans les logements par l'installation, l'extension ou le renouvellement de tout système permettant de produire de l'énergie (chauffage, électricité, eau chaude,) sans utilisation de ressources fossiles.

Une subvention de 20% de l'investissement avec un plafond de 750 euros par logement est accordée.



©Amélie Clarinval

Porteur de projets

Coordinateur POLLEC

Finances

55 000 €

Partenaires

Services Finances

Impacts positifs

Réduction des émissions de CO2.
Production d'une énergie renouvelable et locale.
Diminution de la facture d'électricité.
Valorisation du patrimoine immobilier.

- 2022 - Adoption du nouveau règlement par le Conseil communal.
- 2023 - Entrée en vigueur du règlement.
- 2023 - 2030 - Communication annuelle.
- 2023 - 2030 - Traitement des primes.

Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux

La commune prévoit l'installation de 54 panneaux photovoltaïques sur le toit de l'administration communale, pour une production annuelle estimée à 18,36 MWh, dans le cadre du projet FEDER 2021-2027 en partenariat avec Idelux.
Cette future infrastructure contribuera à augmenter la part d'énergie renouvelable produite localement et à réduire les émissions de CO2 liées à la consommation d'électricité. L'énergie solaire générée alimentera une partie des besoins des infrastructures communales et permettra de diminuer les coûts énergétiques à long terme.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la stratégie communale de transition énergétique, visant à renforcer l'autonomie énergétique, à promouvoir les technologies durables et à encourager l'exemplarité des pouvoirs publics en matière d'efficacité énergétique. D'autres bâtiments communaux devraient suivre dans les prochaines années afin de poursuivre le développement des énergies renouvelables sur le territoire.



©Amélie Clarinval

Porteur de projets

Coordinateur POLLEC
IDELUX Projets publics

Finances

30 000 €

Partenaires

Service Travaux

Impacts positifs

Réduction des émissions de CO2.
Production d'une énergie renouvelable et locale.
Diminution de la facture d'électricité.
Valorisation du patrimoine immobilier.

2022 - Dépôt d'un dossier « Rénovation énergétique de bâtiments publics sur le territoire de la province de Luxembourg » dans le cadre de l'appel à projet « FEDER 2021-2027 ».

2023 - Approbation du dossier par le pouvoir subsidiant.

2025 - IDELUX Projets publics a reçu l'arrêté de subvention relatif au projet impliquant l'administration communale de Rouvroy.

2025 - Approbation du Conseil communal pour la suite du projet et la prise en charge du montant non subsidié.

Bornes de rechargement pour les voitures électriques

La commune prévoit le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques sur son territoire dans le cadre du plan de déploiement du réseau wallon initié par les Agences de Développement Territorial (ADT). Cette action vise à identifier des sites stratégiques (parkings publics, lieux touristiques, bâtiments communaux) pour installer des bornes adaptées aux besoins des usagers, tout en assurant leur gestion, leur maintenance et l'accès aux systèmes de paiement. L'intégration au réseau wallon garantit une cohérence régionale et un maillage optimal, facilitant l'adoption des véhicules électriques par les habitants et visiteurs, et contribuant aux objectifs de mobilité durable et de transition énergétique de la commune.

3 sites identifiés :

- Avenue Adam à Harnoncourt.
- Rue Grande à Torgny
- Zone artisanale à Lamorteau



Porteur de projets

Coordinateur POLLEC
IDELUX Projets publics

Finances

Subsidié par la RW.

Partenaires

SPW
Service Travaux

Impacts positifs

Faciliter l'adoption des véhicules électriques par les habitants et les visiteurs.

Réduire les émissions de CO2 et contribuer à la transition énergétique.

Positionner la commune comme territoire innovant et durable.

Novembre 2022 - Le Conseil communal marque son accord pour participer au plan de déploiement et délégation à IDELUX.

Mars 2025 - Confirmation des emplacements.

Août 2025 - Accord sur la mise à disposition gratuite des emplacements pour une durée de 12 ans et octroi d'autorisation d'occupation du domaine public.

2026 - Déploiement des bornes.

Déploiement de réseaux cyclo-piétons

La commune développe un réseau sécurisé et continu de voies cyclables et piétonnes afin de favoriser les mobilités douces. En 2025, inauguration du nouveau tronçon Lamorteau – Torgny, incluant la passerelle haubanée surnommée «bat-bridge» qui franchit le Ton à proximité de la frontière française. D'une longueur de 68 mètres, elle relie les deux rives dans le respect du paysage et de la faune locale. Sa structure en bois local, ses rampes accessibles et son plancher antidérapant garantissent sécurité et intégration. Ce tronçon se greffe à la liaison RAVeL existante (ancienne gare de Lamorteau-Rox à Harnoncourt).

La commune prévoit :
- Une nouvelle liaison Harnoncourt – Dampicourt, qui sera prolongée vers Virton par la suite.
- Un partenariat avec IDELUX pour le développement d'un réseau cyclable à l'échelle supracommunale, incluant Rouvroy, Virton et Meix-Devant-Virton.
- Un projet de liaison transfrontalière en cours d'étude dans le cadre du programme Interreg, visant à renforcer les connexions avec les territoires français voisins et promouvoir la mobilité douce transfrontalière.

L'action comprend l'aménagement de pistes cyclables, trottoirs élargis et traversées sécurisées, reliant les zones résidentielles, scolaires et commerciales, et encourage l'usage du vélo et de la marche, contribuant à la sécurité, à la qualité de vie et à la réduction des émissions de CO2.



Porteur de projets

Service Marchés Publics
Coordinateur POLLEC

Finances

750 000 €

Partenaires

CLDR
IDELUX

Impacts positifs

Réduction des émissions de CO2.
Amélioration de la qualité de l'air.
Promotion de la santé et du bien-être.
Attractivité et dynamisme du territoire.

- 2024 - Début des travaux pour la nouvelle liaison Lamorteau - Torgny.
- 2025 - Inauguration de la nouvelle liaison et passerelle «bat-bridge».
- 2026 - Liaison Harnoncourt - Dampicourt.
- 2026-2030 - Déploiement supra-communal.

Développement et promotion du réseau AUTOSTOP solidaire

Douze communes du Sud-Luxembourg ont choisi de s'engager en faveur d'une mobilité durable et solidaire en adoptant le dispositif Rezo Pouce, en collaboration avec la société coopérative d'intérêt collectif Mobicoop. La mise en œuvre et la promotion de ce dispositif sont financées par les 12 communes partenaires et la Région wallonne.

Le territoire Mobi Sud-Lux comprend les communes suivantes: Arlon, Attert, Aubange, Messancy, Etalle, Habay, Musson, Meix-devant-Virton, Rouvroy, Saint-Léger, Tintigny et Virton. Si vous ne résidez pas dans l'une de ces communes, mais que vous effectuez des déplacements sur ce territoire, l'inscription est également possible.

Ce système d'autostop organisé et sécurisé offre la possibilité de partager des trajets quotidiens, de connecter les villages entre eux, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer le lien social.
Avec de nombreux arrêts répartis sur le territoire et grâce à l'application Mobicoop, les usagers peuvent se retrouver aisément et partager leurs trajets. L'objectif est de créer un réseau local d'autostop fiable et convivial.

Rezo Pouce est donc un subtil mélange de covoiturage du quotidien et d'autostop pour tous !
S'inspirant de l'autostop traditionnel, Rezo Pouce garantit la sécurité par une inscription préalable. Les usagers, conducteurs et passagers sont donc invités à s'enregistrer.



Porteur de projets

Coordinateur POLLEC.
Échevin de la mobilité

Finances

6 500 €

Partenaires

Mobisudlux
Communes participantes
SPW

Impacts positifs

Réduction des émissions de CO2.
Diminution de la congestion routière.
Accessibilité et mobilité pour tous.
Cohésion sociale et solidarité.
Sensibilisation à la mobilité durable.

- Juin 2022 - Approbation des status de l'ASBL autostop solidaire.
- Février 2024 - Mise en place des panneaux «arrêts sur le pouce».
- Mai 2024 - Lancement du service d'autostop organisé Rezo Pouce.
- 2025 - 2030 - Promotion et communication autour du service d'autostop solidaire.

Rallye Rouvroy Express

Objectif : Réaliser un parcours en auto-stop le plus rapidement possible avec des défis par équipes de deux personnes. Des défis qui leur feront perdre du temps seront à réaliser par les équipes. L'idée est de faire connaître le système autostop sécurisé de manière conviviale et ludique.

La première édition a eu lieu le 27 septembre 2025 :
Six équipes enthousiastes ont relevé le défi de parcourir les villages de la commune en levant le pouce, tout en affrontant sept épreuves variées mêlant adresse, observation et esprit d'équipe. Le parcours a été ponctué de rencontres chaleureuses avec des actrices du territoire, notamment l'épicerie citoyenne la Torgnolaise de Torgny et le magasin Laitalage d'Hélène de Couvreux qui ont accueilli les participants avec générosité.
Dans une ambiance dynamique, les équipes composées de deux personnes, majoritairement féminines, ont rivalisé d'ingéniosité et de bonne humeur. À l'arrivée, les sourires étaient unanimes : les participants étaient ravis de cette expérience originale et humaine.

Organisé par la Commune de Rouvroy dans le cadre de la semaine de la Mobilité, en collaboration avec l'Asbl Autostop solidaire et la Fondation rurale de Wallonie, cet événement visait à promouvoir le dispositif Rézo Pouce, une solution d'autostop solidaire déployée dans 12 communes de la Province du Luxembourg.

D'autres éditions sont prévues pour les années futures.



Porteur de projets

Coordinateur POLLEC
Échevin de la mobilité

Finances

400 €

Partenaires

FRW
Mobisudlux

Impacts positifs

Promotion de la mobilité douce et partagée.
Cohésion sociale et rencontres.
Éducation et sensibilisation.

Juin 2025 - Décision du Collège d'organiser la première édition du Rallye Rouvroy Express.

Août 2025 - Validation du règlement et du formulaire d'autorisation parentale. Communication via presse, site internet, page Facebook et flash communal.

27 septembre 2025 - Organisation du Rallye Rouvroy Express

2026-2030 - Nouvelles éditions, peut-être supra communales.

Communication aux agriculteurs

La Province met à disposition des agriculteurs et producteurs locaux un service énergie gratuit destiné à analyser les consommations énergétiques des exploitations et à proposer des pistes d'optimisation. Cette action contribue à la réduction de l'empreinte carbone, à l'amélioration de la performance énergétique des exploitations agricoles et à la transition écologique du territoire. La commune souhaite relayer cette information auprès des agriculteurs afin d'encourager leur participation.

Le service gratuit de la Province propose aux agriculteurs :
- Un diagnostic quantitatif des dépenses énergétiques de l'exploitation (électricité, carburants, alimentation, fertilisants).
- Une comparaison aux référentiels existants, en fonction du type d'exploitation et de son itinéraire technique.
- Une fiche bilan énergétique personnalisée reprenant les résultats.
- Des conseils techniques et des pistes d'amélioration pour réduire les dépenses énergétiques et optimiser les performances.



Porteur de projets

Coordinateur POLLEC

Finances

Partenaires

Service énergie de la Province

Impacts positifs

Réduction de l'empreinte carbone.
Transition écologique.
Amélioration de la performance énergétique des exploitations agricoles.

- Octobre 2024 -Discussions avec le Service Énergie de la Province.
- Janvier 2025 - Le Collège communal valide la démarche de communication
- Février 2025 - Envoi d'un courrier aux différents exploitants agricoles sur le territoire.
- 2026-2030 - Relance

Semaine de l'arbre

Distribution d'arbres et de haies aux citoyens lors de la semaine de l'arbre.

Le reste des arbres non distribués sont plantés par le service travaux sur le territoire communal.

Cette action vise à encourager la plantation d'essences locales sur les parcelles privées afin de renforcer la biodiversité, de favoriser la reconstitution de haies à haute valeur écologique et de contribuer à la lutte contre les effets du changement climatique.



Porteur de projets

Coordinateur POLLEC
Service Environnement

Finances

2 000 € par an.

Partenaires

Service Travaux
SPW - subside BiodiverCité

Impacts positifs

Captage de CO2.
Renforcement de la biodiversité.
Limitation de l'érosion des sols.
Amélioration de la qualité de l'air.

- En Mars - Introduction de la demande de subsides.
- En Octobre - Attribution du marché et acquisition des plants.
- Octobre - Novembre - Communication aux citoyens pour inscription et modalités.
- En Novembre - Distribution des plants.

A Marchés publics durables, responsables et circulaires

En tant que consommateur, la Commune de Rouvroy se doit de montrer l'exemple en terme d'achat. Il est donc important de mettre en place des critères environnementaux et sociaux dans ses marchés publics. Le critère du prix qui était jusqu'à maintenant prioritaire par rapport aux autres doit passer au second rang afin de favoriser une consommation de produits responsables et durables.

Au niveau du mobilier, il est possible d'acheter du deuxième main. De plus en plus d'entreprises permettent de racheter des meubles d'occasion en bonne état. Pour promouvoir la circularité, il faut prévoir un audit lors de la démolition d'un bâtiment afin de favoriser le réemploi de matériaux.

Le coût de cette action est difficilement mesurable mais inclure des normes environnementales et sociales peut coûter plus cher. Il faut donc accepter ce cout et le compenser par une politique de sobriété en matière d'achat.



Porteur de projets

Coordinateur POLLEC
Service Marchés publics
Service Finances

Finances

N/A

Partenaires

SPW

Impacts positifs

CO2 économisé de manière indirecte
Développement de filière de réemploi locale.
Impact social.
Économie circulaire.

2025 – Diagnostic initial et définition des objectifs.

2026 - Mise en place d'une feuille de route et d'un mode d'emploi pour les services responsables.

2027 - Mise en application des recommandations.

2028-2030 – Évaluation et ajustement des pratiques.

A Gestion du territoire

Dans les prochaines années, les conséquences du changement climatique se feront sentir de manière croissante : inondations, épisodes de sécheresse, recul de la biodiversité, etc. Le territoire communal est constitué pour un cinquième de zones forestières et pour deux tiers de terres agricoles. Bien que principalement dédiées à la production alimentaire et forestière, ces surfaces peuvent aussi jouer un rôle essentiel dans la sauvegarde de la biodiversité.

Dans cette perspective, l'action proposée adopte une vision globale, à l'échelle de l'ensemble du territoire communal, voire même au-delà, vers un périmètre supracommunal. L'objectif est de développer les trames écologiques, c'est-à-dire des réseaux assurant la continuité écologique. On en distingue trois : la trame verte, destinée aux espèces terrestres ; la trame bleue, pour les espèces aquatiques ; et la trame noire, pour les espèces actives la nuit. Ces trames reposent sur des réservoirs de biodiversité interconnectés par des corridors écologiques.

Outre la préservation de la biodiversité, il est également indispensable de préparer le territoire aux phénomènes climatiques extrêmes, notamment les inondations.



Porteur de projets

Coordinateur POLLEC

Finances

N/A

Partenaires

DNF
Agriculteurs

Impacts positifs

Amélioration de la biodiversité sur le territoire.
Adaptation du territoire aux évènements climatiques extrêmes.

2026 - Analyse du territoire et des modifications à apporter.

2027 – Concertation avec les acteurs locaux.

2028 – Élaboration d'un plan d'aménagement et d'actions.

2030 - Objectif d'une cartographie du territoire avec mise en place des recommandations.

12. Résumé

Les chiffres clés

-55%

Ce plan Energie-Climat vise une réduction de 55% des émissions de Gaz à Effet de serre en 2030, et la neutralité Carbone en 2050

6.72t CO2/habitant

Les émissions moyennes annuelles de CO2 par habitant de la commune de Rouvroy sont de 6,72t , soit plus que la moyenne wallonne (5,11t) en 2021

Sur la commune, les secteurs de l'industrie et du logement sont les principaux émetteurs de gaz à effet de serre, totalisant à eux deux

64% des émissions

Entre 2006 (année de référence) et 2021, les émissions de CO2 sur notre commune ont diminué de

53%

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, le plan d'action Energie-Climat se base sur des actions qui se répartissent dans tous les secteurs (logement, transport, Industrie, agriculture, tertiaire et administration communale), il est composé de

23 actions

Une analyse des potentiels techniquement exploitables montre que la source d'énergie renouvelable principale sur le territoire serait le bois, capable de produire plus de

10 GWh/an

Au moins 29%

des habitants de la commune se retrouvent dans une situation « à risque » de précarité énergétique, il s'agit notamment des ménages composés d'une personne seule de plus de 65ans, ainsi que des familles monoparentales.

Malgré ces actions, le climat continuera de changer, et sera plus imprévisible à l'avenir ! C'est pourquoi nous devons dès maintenant prévoir des stratégies d'

Adaptation au climat de demain

Le coordinateur POLLEC communal est le responsable communal de ce plan d'action.

Si vous avez une question ou un projet qui peut s'intégrer dans ce plan, contactez-le !

Commune de Rouvroy
Rue du Huit Septembre, 41
6767 - Dampicourt
Tél: 063/58 86 60
info@rouvroy.be

En cohérence avec les valeurs du Plan Energie Climat, toutes les illustrations de ce document sont des œuvres uniques, créées exclusivement pour cet ouvrage par un artiste local.